



le point

Bulletin du **PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS**

NOVEMBRE 2025

Votations du 30 novembre

4-5

Dossier pouvoir d'achat

6-7

Grand Conseil

8-10



360

PS

RECONNAISSANCE DE LA PALESTINE: IL Y A QUELQUE CHOSE DE POURRI AU ROYAUME D'HELVÉTIE

Je dois reconnaître que j'euusse aimé tout effacer. Lorsque j'ai proposé cet article consacré à la reconnaissance de la Palestine, il n'y avait encore ni pseudo-cessez-le-feu, ni récolte de signatures en faveur d'un tel projet. Naivement, sans doute, je me suis laissé dire que les états d'âme de notre parti n'étaient plus d'actualité.

Hélas, non seulement il n'est jamais trop tard pour juger sa propre histoire, mais qui plus est, celle qui s'écrit au temps présent et avec une majuscule offre toujours son lot de malheurs. Au fond, rien n'a changé. De surcroît, peut-être que le lancement d'une initiative populaire apparaît comme une occasion de refaire la lumière sur cette triste affaire.

Alors, faut-il parler d'honneur de la gauche ? Parlons, plutôt, de saine lucidité. Celle dont beaucoup – dont votre serviteur – ont manqué dans les rangs de la social-démocratie à l'aube de ce qui reste et restera le génocide d'un peuple et la destruction d'une nation. Lucidité, donc, mais aussi décence de tous les socialistes unis le 8 septembre dernier derrière la reconnaissance d'un État palestinien au Conseil des États. Tous, sauf un. Silence sinistre d'un sénateur qui se révait ministre. Bref : les apparences sont sauves pour la gauche institutionnelle. Mais peut-on en dire autant des institutions elles-mêmes ? Je fais partie de ceux qui ont choisi

de rester en marge des mouvements et des manifestations. Moins par appréhension pour cette forme d'engagement que par tempérament. Je n'aime pas les foules, je crains l'émeute et les meutes. Je respecte cependant énormément celles et ceux qui ont véritablement choisi de prendre parti. Chez les socialistes, c'est un slogan. Dans les rues, c'est avoir du cran. Il en faut ; elles et ils en ont.

Pour ma part, j'ai le défaut de faire confiance au bon sens des institutions et de celles et ceux qui se targuent de les servir. Le 24 juin, j'ai par exemple cru que le Grand Conseil soutiendrait une résolution en faveur d'un cessez-le-feu. Cela n'ébranlait en rien la République et eût été hautement symbolique. Trop, naturellement, pour les trois cinquièmes du parlement cantonal qui se sont courageusement retranchés derrière les prérogatives de la Confédération. Laquelle, pourtant, brille par ses atermoiements. Certes, l'on n'espérait déjà plus rien du Conseil fédéral. Lequel, de la main gauche, brandit le droit international et, de la main droite, les contrats d'achat des drones israéliens de combat. Mais le 8 septembre, les États auraient pu redonner un peu d'espoir aux gens. Occasion manquée pour la Chambre haute qui, sur ce point, est tombée bien bas. Au moment où je rédige ces quelques lignes, sa voisine du Conseil national peut encore espérer sauver ce qu'il reste à sauver de la crédibilité des institutions. Mais quels que soient sa décision et l'avenir de l'initiative populaire, il n'en demeurera pas moins la sensation qu'il y a décidément quelque chose de pourri au royaume d'Helvétie.

Tiens, au lendemain des votes au Conseil des États, la RTS se demandait (dans un article sans aucun lien, à la suite d'un sondage de la SSR) quels sont nos péchés capitaux préférés¹. Alors, au regard de la triste actualité, je dirais volontiers l'indignité, l'inertie, la couardise, l'attentisme, l'hypocrisie, la compromission et la passivité.

Et c'est à se demander si, pour le Parti socialiste, l'on ne pourrait pas rajouter la collégialité.



Hugo Clémence
vice-président du
Parti socialiste neuchâtelois

¹ Cécile Denayrouse, «Avarice, paresse, colère... Quels sont les péchés capitaux des Suisses ?», RTS, 9 septembre 2025, consulté en ligne : bit.ly/360_article_RTS.



CONGRÈS DU PSS

Retour sur le CONGRÈS du PS SUISSE : une prise de POSITION TARDIVE mais ENCOURAGEANTE

Le dernier congrès du Parti socialiste suisse (PSS) s'est tenu ce 25 octobre 2025. Des délégué·es de toute la Suisse ont décidé de soutenir l'initiative « Pour la reconnaissance de l'État de Palestine ». Le soutien du parti à cette initiative s'inscrit comme un geste bienvenu, mais il ne doit pas masquer le fait que ce positionnement reste tardif.

Une décision encourageante...

Réunis en Congrès, les délégué·es ont adopté une résolution dans laquelle le PSS se prononce pour la reconnaissance de l'État de Palestine comme « État souverain et indépendant ». Et ce conformément au texte de l'initiative : une modification de la Constitution qui imposerait au Conseil fédéral, en cas d'acceptation par le peuple et les cantons, d'*«adresse[r] au Secrétaire général de l'ONU [...] une déclaration en ce sens dans un délai de trois mois»*. Il a été rappelé que la reconnaissance de la Palestine est « une condition indispensable à la construction d'une paix juste et durable au Proche-Orient, qui respecte l'égalité des droits de tous les peuples vivant sur la même terre ».

On peut se réjouir de cette avancée : par cette prise de position, le PSS montre qu'il entend traduire ses principes de justice en actes concrets.

...mais un soutien tardif

Cependant, l'attente aura été longue, et ce n'est pas fini. Le PSS a déjà été interpellé à plusieurs reprises pour exiger du gouvernement suisse une position plus ferme sur le génocide à Gaza, sur la question des réfugié·es palestinien·nes et sur le respect du droit international. Ce n'est qu'en mai 2025 que le parti national a dénoncé la « situation humanitaire catastrophique à Gaza » et pointé le manque de fermeté du Conseil fédéral. Il aura donc fallu que la crise s'aggrave et que la société civile se mobilise plus massivement, pour que le PSS finisse enfin par adapter ses propositions, sortant (trop) lentement de sa crainte des accusations d'antisémitisme à la moindre prise de position critiquant Israël. Ce soutien tardif laisse un goût d'urgence rattrapée plutôt que d'anticipation politique et morale.



L'initiative en question

Le comité à l'origine du texte rappelle que plus de 80 % des États de l'ONU reconnaissent déjà l'État de Palestine, mais pas la Suisse – sans surprise, au vu de l'absence de boussole morale du DFAE et de l'absence de voix dissidentes au sein du gouvernement. Pour le parti de la justice sociale, le soutien à cette initiative était attendu. Le PSS envoie le signal que la Suisse doit prendre parti pour la justice et non uniquement pour des considérations purement diplomatiques. Mais cela ne suffit évidemment pas : la pression sur le Conseil fédéral doit être maintenue, le respect des droits fondamentaux surveillé et leurs violations condamnées.

Un moment déterminant pour le PSS

Le PSS pourra-t-il se positionner comme force progressiste, vis-à-vis des militant·es, des mouvements de solidarité, des ONG qui luttent depuis longtemps pour la libération de la Palestine ? Les discussions polarisées sur les deux résolutions traitant du génocide nous ont montré que le chemin qu'il restait à parcourir afin de dépasser les clivages régionaux et politiques était long. Il est temps que le PS Suisse ajoute sa pierre à l'édifice afin de façonner l'histoire, à la condition d'écouter et de dialoguer avec les acteurs des autres mouvements, qui se mobilisent depuis bien plus longtemps que 25 mois. Le temps de la posture est révolu : place à l'action, puis à l'introspection sur le manque de courage des deux dernières années.



Pauline Schneider
députée

Feuille de signature de l'initiative : bit.ly/360_initiative_Palestine.

Vous reprendrez bien un peu d'**HÉRITAGE** ?

Presque 25 ans après l'entrée en vigueur du principe du « pollueur-payeur » dans la Constitution suisse (art. 74 al. 2), la situation n'a pas avancé d'un iota. Pire, le camp bourgeois s'est approprié la lutte et se frotte les mains chaque matin en parlant de responsabilité individuelle pour résoudre une crise systémique. De vrais Robins des bois de la lutte écologique.

Les ultrariches et la planète, un amour destructeur

Durant les deux dernières décennies, la fortune des plus riches a plus que doublé, au point où, aujourd'hui, le 1% le plus riche de Suisse détient 45% de la richesse totale. À titre de comparaison, les 50% les moins riches en détiennent seulement 3,7% et la tendance n'est vraiment pas à la réduction du gouffre. Pour couronner le tout, près de 80% de la fortune des plus riches est héritée...

Évidemment, une telle augmentation des grandes fortunes ne se fait pas sans conséquence. Leurs revenus proviennent d'activités et d'investissements qui pillent les ressources planétaires. Toujours en respectant le même mot d'ordre: le profit avant tout. Ils et elles défendent bec et ongles leur bien-aimé capitalisme et visent une croissance infinie, alors que notre chère planète bleue, elle, est bel et bien finie.

À côté de cet éternel « je t'aime moi non plus », les conséquences se font bien ressentir. Les personnes les plus précarisées sont les plus touchées par la crise alors qu'elles polluent le moins. Les émissions de la population en général ont constamment diminué durant les 30 dernières années alors que celles des ultrariches sont montées en flèche, ou plutôt en fusée.

Les politiques climatiques mises en place par la droite cherchent toujours à faire payer les individus pour une crise qui prend sa source dans le système économique, lui-même mis en place et maintenu par la minorité qui en bénéficie. La Jeunesse socialiste (JS) a décidé de mettre ces personnes devant leurs responsabilités.

La solution ? L'initiative pour l'avenir

L'initiative de la JS introduit un impôt de 50% sur les héritages et donations dépassant une franchise de 50 millions de francs, le tout en prévoyant des mesures pour prévenir l'évasion fiscale.

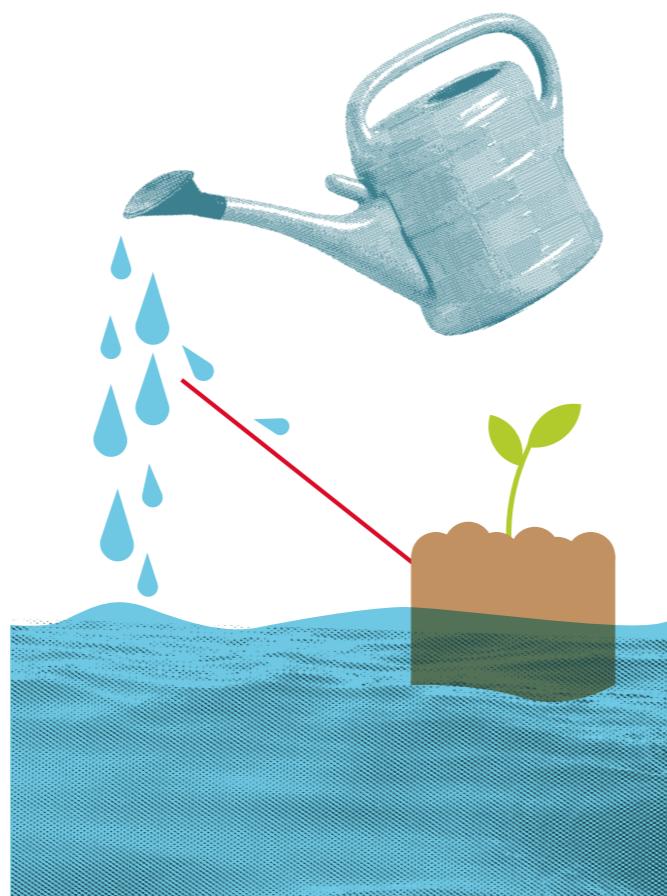
C'est précisément grâce aux héritages, ces fameux 80%, que les ultrariches augmentent leur fortune de manière exponentielle et qu'ils et elles se permettent de polluer sans compter. Cela fait un peu rire jaune quand ils et elles parlent de « méritocratie » ou d'argent « durement gagné ».

L'argent récolté par cet impôt servira à la transformation écologique de notre économie: travail, services publics et logements. Ainsi, on pourra parler d'un financement socialement juste de la transition écologique. Une personne qui hérite de 70 millions devrait en payer 10 en guise d'impôt (50% des 20 millions dépassant la franchise de 50 millions). Il lui resterait 60 millions, ce qui ferait toujours d'elle une ultrariche. L'initiative récolterait environ 6 milliards par année, bien plus que ce que la Suisse investit actuellement, mais bien moins que les 12,9 milliards de francs nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques de 2050 (d'après l'Association suisse des banquiers).

La situation pourrait prendre une autre saveur si, le 30 novembre, nous acceptons l'initiative pour l'avenir. Il est grand temps de faire passer les responsables à la caisse pour ne pas faire payer tout le prix aux travailleuses et travailleurs.



Vadim Hofer
membre du comité
de la JSN



SERVICE CITOYEN OBLIGATOIRE : quand la bonne IDÉE devient CONTRAINTE

L'initiative « Pour une Suisse qui s'engage (initiative service citoyen) » propose d'imposer à tous les jeunes un service citoyen obligatoire, qu'il s'agisse d'engagements militaires, de protection civile ou d'activités sociales et environnementales.

À première vue, le projet peut séduire: responsabiliser la jeunesse, encourager l'engagement et soutenir des causes essentielles. Mais derrière cette façade se cachent des dangers majeurs. Ce qui se présente comme un geste citoyen pourrait devenir une contrainte lourde, injuste et contre-productive à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, le projet se revendique féministe et égalitaire. Pourtant, il risque de reproduire les schémas qui pèsent déjà sur les femmes. Le travail de care – soins, éducation, accompagnement familial – est majoritairement assuré par elles et reste largement invisible et sous-payé. Ajouter un service obligatoire non rémunéré ne ferait qu'alourdir cette charge sociale. Avant d'imposer de nouvelles obligations aux jeunes, la priorité devrait être de reconnaître, rémunérer et valoriser ce travail essentiel qui structure notre société. En cas d'acceptation, l'initiative creuserait encore les inégalités de genre au lieu de les réduire.

Les postes proposés seraient confiés à des jeunes sans formation spécifique et souvent sous-payés. Les secteurs visés – santé, social, environnement – manquent déjà cruellement de personnel qualifié et de reconnaissance. Remplacer des professionnel·les expérimenté·es par une main-d'œuvre peu formée dégraderait la qualité des services et tirerait les salaires vers le bas. Ce mécanisme créerait un véritable dumping salarial et réduirait l'incitation à investir dans de meilleures conditions de travail. De plus, la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) n'autorise le travail obligatoire que pour le service militaire ou civil, pas pour ce type de missions généralisées. Ainsi, sous couvert de citoyenneté, ce projet risquerait de transformer des obligations de milice en travail forcé déguisé.

L'alinéa 3 de l'initiative précise que les priorités seront données à l'armée et à la protection civile. La liberté de



choix des jeunes serait donc largement limitée. Les missions sociales et environnementales, pourtant vitales pour le bien-être collectif et la transition écologique, passeraient après les logiques militaires. La solidarité, les soins et l'engagement pour l'environnement deviendraient secondaires. Cette hiérarchisation illustre une vision réductrice de l'engagement citoyen, centrée sur la sécurité et la défense plutôt que sur la construction d'une société juste et solidaire.

En résumé, la mise en œuvre de cette initiative risquerait de creuser les inégalités de genre, de tirer les salaires vers le bas et de renforcer une logique militaire au détriment de l'engagement social et environnemental. Ceci alors qu'il existe d'autres possibilités, plus justes et efficaces: réduire le temps de travail sans baisse de salaire pour permettre à chacune et chacun de s'engager librement, valoriser les métiers du care, soutenir le bénévolat et les initiatives locales sur la base du choix et non de l'obligation, par exemple.

La véritable citoyenneté se construit dans la liberté et la solidarité, pas sous la contrainte. Le service citoyen ne doit pas être un devoir imposé, mais un choix motivé par l'envie de construire une société meilleure et plus juste. C'est pourquoi il est important de dire clairement NON le 30 novembre.



Martine Docourt
conseillère nationale

RÊVER L'IDÉAL, réaliser le POSSIBLE

Trois initiatives populaires, déclarées recevables par le Grand Conseil, demandent un plafonnement des primes d'assurance-maladie à 10% du revenu disponible, une augmentation des déductions fiscales pour l'assurance-maladie et la suppression de l'impôt sur les successions et donations¹.

Coûts estimés: environ 110 millions de francs par an. À elle seule, l'initiative PS, si appliquée en 2024, aurait ajouté à *minima* 31,1 millions à un budget total des subsides de 146,4 millions².

En analysant les textes, il est apparu que, bien que reposant sur des visions différentes de la solidarité, tous visent un même objectif, celui d'alléger le poids des charges dans le portefeuille des habitant·es.

Fort de ces constats et considérant les chances de succès des initiatives en votation populaire, le Conseil d'État a été convaincu de sa responsabilité de proposer des mesures visant l'objectif précité tout en les ancrant dans la réalité des défis des finances publiques. C'est l'objectif du paquet « Pouvoir d'achat ».

En bref, ces mesures comprennent une légère hausse de la déduction forfaitaire des primes d'assurance-maladie, complétée d'une augmentation de la déduction pour bas revenus. L'impôt sur les successions et donations est maintenu, mais les franchises revues à la hausse. Le Conseil d'État propose de pérenniser la diminution du barème fiscal de 2% opérée progressivement depuis 2024 et envisage un abaissement de 1% supplémentaire pour certaines catégories de revenus.

En matière de subsides à l'assurance-maladie, c'est un renforcement significatif qui est proposé. Premier objectif: préserver la force du dispositif actuel en faveur des ménages (non bénéficiaires d'aide sociale ou de prestations complémentaires³) les plus modestes; pour bon nombre d'entre eux, le poids des primes est inférieur à 10% du revenu déterminant aujourd'hui déjà grâce aux subsides. En second



lieu, après avoir élargi, en 2023 et 2024, les limites de revenus donnant accès à un subside, il est envisagé de les adapter encore à la hausse. Enfin, il est prévu d'introduire un nouvel outil, de façon à ce que pour tous les bénéficiaires de subsides ordinaires, le poids des primes ne dépasse pas 13% du revenu déterminant.

Tout cela est technique. Ce qui compte, c'est l'impact pour les personnes. Les mesures envisagées en matière de subsides permettront à plus de 5000 ménages supplémentaires de bénéficier d'une réduction de leurs primes et à près de 3900 ménages de toucher un subside plus élevé qu'aujourd'hui⁴. Sans oublier que certaines mesures fiscales profiteront aussi aux personnes aux revenus modestes.



Florence Nater
conseillère d'État

¹ Initiative populaire constitutionnelle émanant du PS « Primes maladie : Stop à la hausse ! », initiatives populaires législatives issues du PLR « Pour augmenter les déductions fiscales pour l'assurance-maladie » et « Pour la suppression de l'impôt sur les successions et sur les donations entre vifs concernant les héritiers de la 1^{ère} parentèle ». Des initiatives complétées par sept projets de lois fiscaux déposés au Grand Conseil, voir le rapport 25.033, p. 24-25.

² Il faut par ailleurs rappeler le caractère dynamique des augmentations de primes. Selon une projection théorique (toutes choses égales par ailleurs) de la charge des subsides, en tablant sur une hausse moyenne des primes de 4% par année et en incluant l'application stricte de l'initiative, la charge annuelle supplémentaire, trois ans plus tard, s'élèverait à 50 millions de plus par rapport à l'enveloppe totale des subsides de 2024.

³ Ces bénéficiaires ne sont pas concernés par l'initiative PS dans la mesure où leur droit aux subsides est régi par des dispositions spécifiques qui visent à couvrir 100% d'une prime de référence.

⁴ Toujours en comparaison à 2024.

Le **POUVOIR D'ACHAT**: à QUEL PRIX?

Notre initiative demandant de plafonner les primes LAMal à 10% du revenu des ménages façonne le paysage politique neuchâtelois de ce début de législature. Elle a suscité une vague d'initiatives opportunistes de la droite. C'est donc d'elle que découle le rapport « Pouvoir d'achat » du Conseil d'État.

Ce rôle politique central joue en notre faveur: confirmés comme le parti du pouvoir d'achat des classes moyenne et populaire, nous avons remporté une victoire aux élections cantonales. À l'inverse, les initiatives bourgeois, surgies de terre comme des mauvaises herbes tenaces ou des zombies peu avantageux, mettent le canton en danger. Cumulées – l'une d'elles prévoit une baisse d'impôts de 10% –, elles coûteraient plus de 150 millions par année aux collectivités publiques, dont 110 millions pour le Canton, l'équivalent des subventions au RHNe et à transN.

Pour défendre notre initiative et face à ce danger, un plan de négociation s'impose. En voici les grandes lignes, à affiner avec le groupe et le Congrès.

1. Refuser une base de négociation biaisée

L'initiative demandant une diminution d'impôts de 10% ne fait pas partie du rapport du Conseil d'État.

Il serait inimaginable de négocier un compromis pour devoir ensuite tout reprendre autour d'une initiative d'où il n'y a rien de positif à retirer. Nous ne pouvons nous asseoir à la table des négociations que si chaque parti débute la partie avec toutes ses cartes en mains.

L'intégration de l'initiative « Moins d'impôts » au paquet « Pouvoir d'achat » est un prérequis à l'ouverture des négociations.

2. Quel pouvoir d'achat ?

Améliorer le pouvoir d'achat: une phrase séduisante... Quelle réalité se cache là-derrière ? L'inflation, la hausse des loyers, de l'énergie et des primes étranglent une grande partie de

la population, tandis qu'une minorité privilégiée traverse les crises sans en souffrir, voire en tire profit.

Nous refusons que des allégements fiscaux soient présentés comme des solutions à la perte de pouvoir d'achat alors qu'ils profiteraient surtout aux plus riches – ceux qui ne savent pas ce que c'est de renoncer à des soins ou à une formation pour des raisons financières.

Notre priorité est de soutenir un projet qui concentre les moyens sur les classes populaire et moyenne – la majorité de la population.

3. Le service public: terreau de l'égalité des chances

Le résultat final des discussions coûtera des dizaines de millions au Canton. Sans nouveaux revenus, ces pertes de recettes pourraient, à terme, impacter le service public.

Ce dernier est pourtant l'outil le plus efficace pour l'égalité, bien plus que de simples distributions de deniers. Chaque franc investi dans les écoles, la santé, le parascolaire ou la culture déploie largement plus d'effets sociaux que s'il était remis dans une politique de l'arrosoir.

Il faudra chercher de nouvelles sources de financement.

4. En conclusion: une étroite ligne de crête

Au regard de nos marges de négociation, la tâche sera ardue ! Seule la recherche de nouvelles pistes nous permettra de trouver une voie.

D'abord, l'automaticité des prestations sociales. Chère à la Gauche Unie, aidant celles et ceux qui en ont le plus besoin, d'un coût limité, cette mesure ciblée pourrait figurer dans le paquet.

Finalement, ne l'oublions pas, notre initiative aurait de très fortes chances d'être acceptée en votation. Je fais pleinement confiance à la majorité populaire pour comprendre que l'initiative PS lui sera infiniment plus favorable que les subventions de la droite aux plus riches.



Romain Dubois
président du Parti
socialiste neuchâtelois

MOINS de STRESS, PLUS de LATEX: une VICTOIRE pour LA JEUNESSE!

Après de longs débats houleux et une tension palpable dans la salle du Grand Conseil lors de la session du 30 septembre, quelle joie d'apprendre que notre motion pour la contraception gratuite pour les moins de 30 ans a été adoptée! Plusieurs membres de la Jeunesse socialiste neuchâteloise suivaient les événements en ligne et ont crié victoire à l'annonce des résultats.

Une victoire collective

Cette avancée majeure est le fruit d'un travail collectif avec nos membres: de la conception du projet jusqu'au dépôt à la Chancellerie en passant par la récolte de signatures sur les marchés et la distribution de préservatifs personnalisés. Notre section a réussi à faire adopter une mesure essentielle pour la santé des jeunes de notre canton, alors même que le sujet, déjà débattu au niveau fédéral, n'avait jamais abouti. Un heureux résultat, qui suscite une grande fierté.

Tout au long de la campagne, puis après l'adoption de notre motion, nous avons reçu de nombreux encouragements et des retours positifs de la part de la population. Ces marques de soutien nous réchauffent le cœur et confirment l'importance du combat mené. La forte reprise médiatique de cette victoire a également mis en avant le travail effectué par notre section et apporte la preuve que la jeunesse a bel et bien le pouvoir d'influencer la politique.

Une question de santé et d'égalité

Face à la hausse inquiétante des maladies sexuellement transmissibles et à la baisse de l'utilisation du préservatif chez les jeunes, il devient urgent d'améliorer l'accès à la contraception. Nous attendons donc avec intérêt la mise en œuvre du projet par le Conseil d'État, tout en nourrissant déjà plusieurs pistes de réflexion. Il pourrait s'agir par exemple d'une institution publique chargée de la distribution ou du remboursement des moyens de contraception. Cette structure serait encadrée par des professionnel·les de la santé qui non seulement délivreraient les contraceptifs mais assumeraient également un rôle d'écoute et de sensibilisation des jeunes aux risques liés à l'absence de protection.

Un accès gratuit à la contraception représenterait également un véritable soulagement pour les jeunes femmes de notre canton, qui portent encore trop souvent à la fois la charge mentale et la charge financière de la contraception. C'est d'ailleurs un reproche que j'ai plusieurs fois entendu lors de la récolte de signatures, notamment lorsqu'une femme, promenant son enfant en poussette, m'a encouragée à «faire signer les hommes aussi, pour qu'ils prennent enfin leur part de responsabilité».

Contrairement à ce que la droite prétend, ce financement public ne conduirait pas à la banalisation de la pilule, celle-ci restant soumise à la prescription médicale. En revanche, d'autres moyens contraceptifs, tels que le stérilet ou la contraception masculine, pourraient être remboursés et ce faisant, gagner en visibilité et en popularité auprès des jeunes générations.

Une promesse pour l'avenir

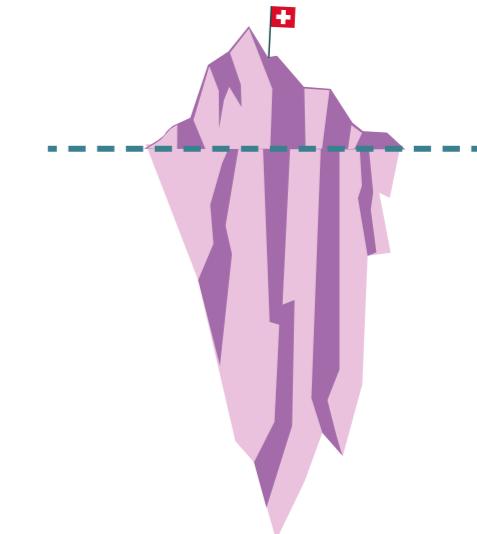
Nous tenons également à remercier le Parti socialiste neuchâtelois pour son soutien constant et pour la place qu'il nous accorde au sein de la politique cantonale. Nous nous réjouissons déjà de nous lancer dans de nouveaux projets avec la même énergie et la même détermination pour faire bouger les lignes. La Jeunesse socialiste restera toujours présente pour assurer la relève et porter les messages qui lui sont chers, tel que celui inscrit sur les préservatifs distribués lors de la campagne: «Faites l'amour, pas la guerre!»



Emma Gossin
coprésidente de la JSN



FÉMINIDES: l'ÉMOTION ne SUFFIT PAS, il faut une RÉPONSE POLITIQUE DURABLE



Le 19 août à Corcelles, un mari a assassiné sa femme et ses deux enfants. Ce triple féminicide a bouleversé bien au-delà des clivages politiques. Parce qu'il nous concerne toutes et tous. Parce qu'il touche au cœur de notre société: à la sécurité, à la dignité, à la vie.

Mais cette émotion, aussi légitime soit-elle, ne suffit pas. Il faut une réponse politique à la hauteur. Une réponse cohérente, construite – et surtout de long terme.

Le drame de Corcelles n'est pas un cas isolé. Il a porté à 22 le nombre de féminicides recensés en Suisse cette année. Depuis, quatre nouveaux ont été enregistrés, portant ce chiffre à 26, alors que 19 féminicides avaient été comptabilisés pour toute l'année 2024, ce qui marque une aggravation préoccupante. Tous les 11 jours, une femme est tuée. Chaque semaine, une autre survit à une tentative de féminicide.

Ces chiffres terribles ne sont pas des exceptions, mais les symptômes d'un système qui laisse faire. Les violences sexistes ne relèvent ni de l'origine ni d'un groupe social: elles traversent toutes les couches de la société. Elles sont structurelles, systémiques et exacerbées par le retour en force des idées conservatrices, qui banalisent la domination et excusent la violence.

À Neuchâtel, dix personnes – dont cinq enfants – ont été tuées dans un contexte de violences domestiques depuis 2021. En 2023, le Service d'aide aux victimes (SAV) a vu ses journées d'hébergement augmenter de 40%. Les structures sont à bout. Malgré les mesures mises en place, comme le Centre de médecine des violences, les besoins explosent, et ce, en raison d'un sous-financement chronique de la prévention des violences sous toutes leurs formes.

La compréhension et la reconnaissance du contrôle coercif sont désormais au cœur de la lutte contre les violences conjugales et domestiques. Ces violences – psychologiques, économiques ou procédurales – se manifestent fréquemment dans le contexte de séparations impliquant des enfants. Certaines femmes se retrouvent ainsi endettées jusqu'à 50 000 francs, simplement pour pouvoir assurer leur défense juridique face

à un co-parent acharné et disposant de moyens financiers supérieurs. Peut-on vraiment se contenter de répondre «c'est injuste, mais c'est ainsi»? Bien sûr que non. Le GREVIO, organe de suivi de la Convention d'Istanbul – ratifiée par la Suisse –, rappelle que la violence psychologique, y compris les menaces et la violence économique, dégénère souvent en violences physiques concrètes. Dans son rapport¹, il qualifie la situation en Suisse de préoccupante, pointant de graves lacunes dans la prise en charge de ces formes de violences.

C'est pourquoi, en septembre, nous avons interpellé le Conseil d'État pour demander plus de moyens en faveur de la prévention, de la détection précoce et d'une meilleure coordination. Une proposition de motion est également en cours pour faire reconnaître et traiter plus efficacement le contrôle coercif dans les procédures judiciaires et sociales. Elle comporte un large volet de mesures, dont la formation des professionnel·les concerné·es (juges, avocat·es) et la demande de recourir à l'expertise psychiatrique pour appuyer les procédures judiciaires.

Force est de constater que les pratiques actuelles demeurent largement insuffisantes face aux nombreux actes de violence documentés.

Sans changement structurel et sans volonté politique forte, nous devenons collectivement complices de ces violences.



Misha Müller
députée



Nathalie Ljuslin
députée

¹ Rapport d'évaluation de référence. Suisse, 2022: bit.ly/360_rapport_grevio.

BRÈVES du GRAND CONSEIL – septembre et novembre

Et aussi au Grand Conseil¹...

Enrayer la hausse du coût des formations, grâce au PS et à la Gauche Unie

Par 50 voix contre 48, le Grand Conseil a accepté le postulat du PS et de la Gauche Unie visant à empêcher que les taxes d'études des écoles intercantonales puissent être augmentées sans l'aval des parlements cantonaux. Cette proposition fait suite à la décision de la HES-SO de faire grimper les frais de formation de 400 francs par année pour les étudiant·es suisses et de 1 100 francs par année pour les internationaux. Notre groupe continue ainsi à se battre pour des études accessibles à toutes et tous !

HDV7 – nom de code pour des investissements massifs au Locle

Près de 20 millions ont été votés par le Grand Conseil lors de la session de septembre pour aménager le bâtiment Hôtel-de-Ville 7 au Locle (HDV7 pour les initié·es), en complément d'une somme équivalente déjà débloquée pour la rénovation. Ces investissements permettent de renforcer l'école d'ingénieurs au Locle et de mettre en place un véritable campus au cœur de l'industrie horlogère, comprenant à la fois des infrastructures de formation et un centre de compétences pour des entreprises. Le groupe socialiste a soutenu avec enthousiasme la démarche, tout en soulignant l'importance de l'accessibilité du lieu en transports publics.

**Antoine de Montmollin**
président du groupe

¹ Deux articles évoquent plus longuement dans ces pages l'interpellation interpartis sur les féminicides et la motion de la JSN pour la contraception gratuite pour les moins de 30 ans. Pour les plus passionné·es et téméraires d'entre vous, les archives filmées des sessions sont disponibles sur le site de l'État.

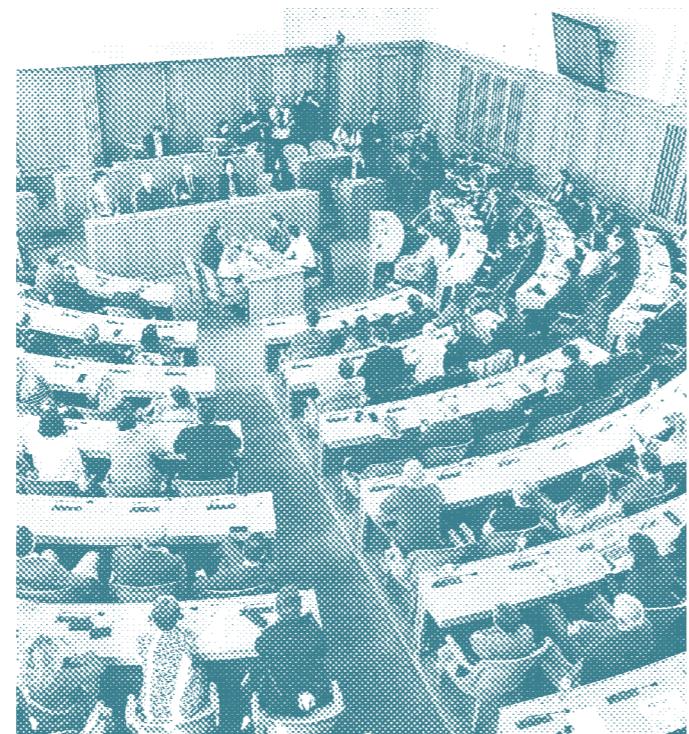
GRAND CONSEIL

Mise en œuvre de l'initiative HEM – combats socialistes

L'initiative « Pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel », pour laquelle plusieurs de nos camarades se sont fortement engagés, a été validée par le Grand Conseil en 2020. Le Conseil d'État propose de la mettre en œuvre sous la forme d'un projet de loi sur la formation musicale cantonale. Le PS a soutenu cette nouvelle loi, en proposant des amendements pour mieux protéger la formation musicale dans le canton, sans concurrence entre la HEM et le Conservatoire. Nos amendements n'ont cependant pas tous reçu l'appui escompté des autres groupes.

Renforcer la solidarité entre les communes

Suite à l'explosion des recettes fiscales des personnes morales dans certaines communes en 2023, un dispositif transitoire avait été mis en place pour éviter des disparités de richesse trop marquées. Le Grand Conseil a validé en novembre la fin de ce dispositif transitoire, accompagnée d'une augmentation durable de l'effort péréquatif, et ceci grâce à un postulat du PS déposé en 2023. Autrement dit : les communes les plus riches verseront davantage d'argent aux communes les plus pauvres. Le groupe socialiste a soutenu cette démarche, tout en faisant accepter par le parlement un postulat pour une meilleure reconnaissance des charges de centre supportées par les villes du canton.



MISE EN COMMUNE

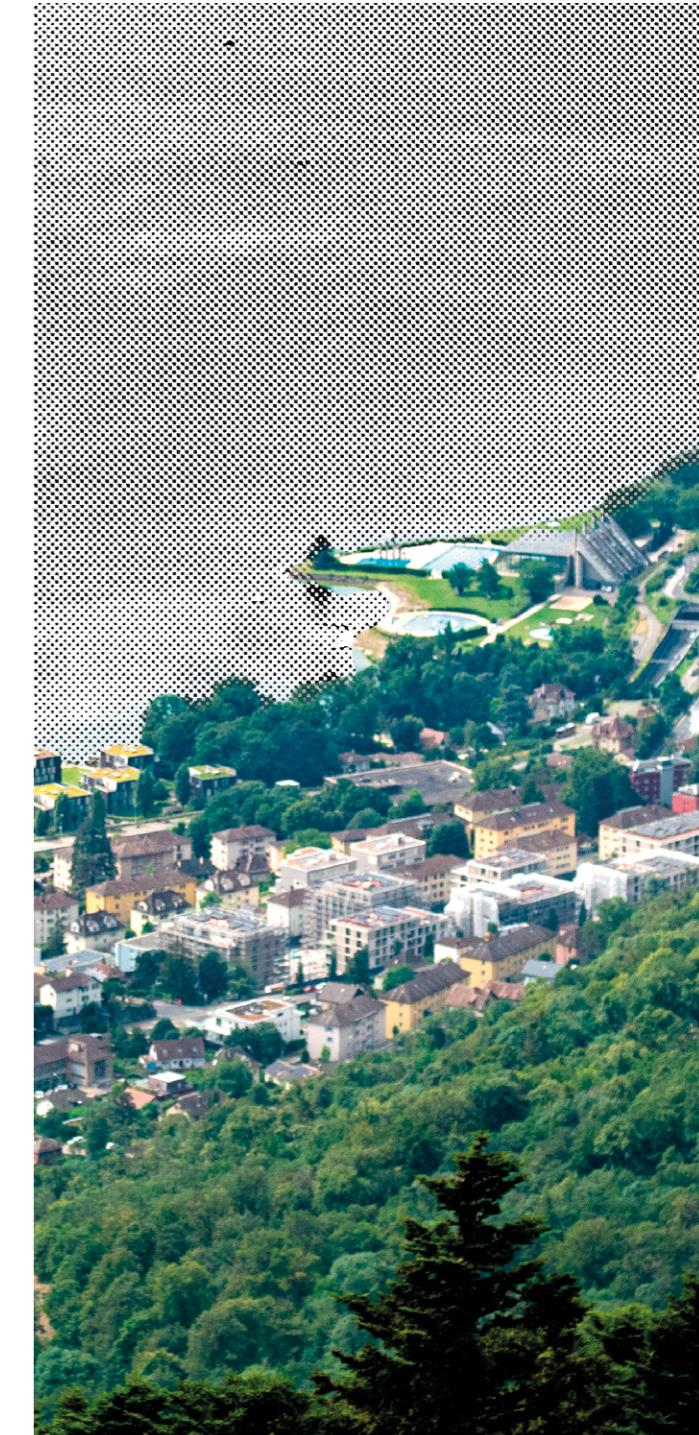
INFRA-STRUCTURES SPORTIVES en VILLE de NEUCHÂTEL : une PREMIÈRE ÉTAPE

Dans un rapport stratégique de 2024, les besoins en salles de sport supplémentaires pour la commune de Neuchâtel ont été identifiés avec précision : 5 salles simples pour le scolaire, 2 salles triples pour le sport professionnel, universitaire et associatif.

S'il fait bien évidemment sens de situer les infrastructures liées aux besoins des écoles dans leur proximité directe, elles profitent également plus largement aux jeunes et moins jeunes en soirée et les week-ends. Divers projets arriveront prochainement dans le cadre de rénovations de collèges, à l'instar de celui des Parcs, qui s'achemine vers son terme.

En ce qui concerne les salles triples, une première étape vient d'être franchie au Conseil général de septembre, grâce à la réponse du Conseil communal à une interpellation socialiste. Le groupe se réjouit de la confirmation des emplacements des deux projets à concrétiser, nommément une extension de la Riveraine vers le nord et une construction nouvelle sur le site de l'Anneau d'Athlétisme du Littoral neuchâtelois, à Colombier.

Si le bout du chemin peut encore malheureusement paraître lointain, ces projets ont l'avantage de mutualiser pragmatiquement les coûts avec le Canton (Riveraine) et les autres communes de la région (Anneau d'Athlétisme). L'intérêt prépondérant du sport dans les enjeux des politiques publiques de la santé physique et mentale, de l'intégration et de la cohésion sociale n'est plus à démontrer. L'acceptation par le Grand Conseil du contre-projet à l'initiative « 1 % pour le sport » valorise salutairement l'importance supracommunale des infrastructures sportives et reconnaît de facto les lacunes de soutien cantonal accumulées dans le domaine.



Le groupe socialiste au Conseil général se réjouit donc de voir sa Ville proactive et volontariste dans l'effort de ratra-page collectif du sous-investissement dans le sport. Il espère pouvoir compter sur une collaboration pleine et efficace avec ses homologues cantonaux et communaux pour relever ensemble les défis politiques, économiques et urbanistiques que présentent les infrastructures à développer, car ça s'annonce sportif !

**Loïc Muhlemann**
président du groupe au Conseil général



Le Parti socialiste neuchâtelois (PSN) s'engage dans les débats importants et aide à trouver des solutions innovantes, sociales et respectueuses de l'être humain et de l'environnement.
Il apporte de nouvelles idées et participe à construire l'avenir.

AGENDA

Vous souhaitez adhérer au
PARTI SOCIALISTE NEUCHÂTELOIS
ou recevoir **LE POINT**?

Contactez-nous :

Éditeur

Parti socialiste neuchâtelois

Avenue de la Gare 3 – 2000 Neuchâtel
032 721 11 80
secretariat@psn.ch
www.psn.ch

Impressum

Bulletin adressé aux abonné·es et entités intéressées aux activités du PSN
Rédaction en chef - Raphaël Girardin
Graphisme et illustration - Nathan Jucker
Relecture - Johanne Lebel Calame
Impression - Imprimerie de l'Ouest SA
Parution 5 fois par an | Abonnement annuel - 30 francs
Abonnement de soutien - 50 francs
IBAN: CH92 0900 0000 2000 3004 7

27 novembre 19 h 30	Séance de préparation Grand Conseil
30 novembre	Votations fédérales
04 décembre 20 h 15	Commission Culture
08 janvier 19 h 30	Séance de préparation Grand Conseil
15 janvier 19 h 30	Séance de préparation Grand Conseil
05 février 19 h 30	Séance de préparation Grand Conseil

➤ Votre agenda en ligne sur
www.psn.ch

LA POSTE

P.P.
2000 Neuchâtel

le point
psn.ch/le-point

